



VILLE DE BEAUCEVILLE

PROMULGATION DU RÈGLEMENT 2022-473

AVIS PUBLIC

L'avis public est, par les présentes, donné :

QUE lors d'une séance tenue le 20 mai 2022, le conseil a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-473 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 654 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 1 654 000 \$ POUR UN PROLONGEMENT DE SERVICES DANS LA 183^E RUE

QUE le règlement vise à décréter une dépense de 1 654 000 \$ et un emprunt de 1 654 000 \$ pour un prolongement de services dans la 183^e Rue ;

QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé en date du 14 juillet 2022 le règlement 2022-473 ;

QUE copie dudit règlement est déposée au bureau de la soussignée au 540, boulevard Renault, à Beauceville, où toute personne peut en prendre connaissance aux heures habituelles de bureau ;

QUE ledit règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Beauceville, province de Québec, ce 22 juillet 2022.


SANDRA BERNARD
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Sandra Bernard, greffière de la Ville de Beauceville, certifie que j'ai affiché le présent avis public à l'hôtel de ville et sur le site internet de la Ville de Beauceville le 22 juillet 2022.

Signé le 22 juillet 2022 à Beauceville, province de Québec.


SANDRA BERNARD
Greffière